



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE  
- CSEE

**Président**

Christine BLOWER

**Vice-Président(e)s**

Odile CORDELIER  
Walter DRESSCHER  
Paula ENGWALL  
Andreas KELLER  
Galina MERKULOVA  
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9e  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tél : +32 2 224 06 91/92  
Fax : +32 2 224 06 94  
[secretariat@csee-etuice.org](mailto:secretariat@csee-etuice.org)  
<http://www.csee-etuice.org>

**Directeur européen**

Martin RØMER

**Trésorier**

Mike JENNINGS

**CSEE**

**Comité syndical européen de l'éducation  
Région européenne de l'IE**

**Position du CSEE concernant l'« Agenda pour des compétences  
nouvelles pour l'Europe » de la Commission européenne**

17 février 2016

Suite à la consultation menée auprès des partenaires sociaux par la *DG Emploi de la Commission européenne* les 20 et 21 janvier derniers, le CSEE - représentant 132 syndicats d'enseignants dans 45 pays - souhaite exprimer le point de vue des syndicats de l'éducation concernant la prochaine initiative de la Commission en matière de compétences. Nous saluons la consultation préliminaire organisée par la Commission européenne auprès de plusieurs organisations de partenaires sociaux concernant l'« *Agenda pour des compétences nouvelles pour l'Europe* », qui sera lancé en mai 2016. Nos points de vue sont ceux des professionnels du secteur de l'éducation ; ils viennent compléter la position de la CES, que nous soutenons pleinement. Notre position a fait l'objet d'une consultation auprès des organisations membres du CSEE<sup>1</sup>.

**Le rôle des enseignants**

Dans la mesure où la nouvelle initiative de la Commission visera à améliorer l'offre de compétences, nous sommes fermement convaincus que celle-ci devrait tenir compte du rôle des enseignants et des formateurs dans le cadre de ce processus. Nous souhaitons rappeler ici les [\*Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation performantes des enseignants\*](#) adoptées par le Conseil de l'Union européenne le 20 mai 2014, qui identifient à juste titre les facteurs ayant une incidence sur les enseignants, les formateurs et leur formation, tels que les exigences en matière de **développement de nouvelles compétences et de nouvelles technologies**.

Par ailleurs, lorsqu'elle aborde la question du développement des compétences, la Commission européenne devrait prendre en considération **le statut et l'environnement de travail** des enseignants et formateurs, ainsi que les raisons entraînant, par exemple, des pénuries au sein du secteur de l'éducation et des difficultés en termes de recrutement et de rétention, notamment en ce qui concerne les enseignants et formateurs de l'EFP.

Les organisations membres du CSEE ont identifié plusieurs problèmes nationaux auxquels se heurtent quotidiennement les enseignants et formateurs de tous les secteurs de l'éducation, conséquence manifeste des **effets de la crise économique et financière sur leur formation initiale**<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier tout particulièrement les organisations suivantes : AoB (NL), DLI (DK), OAJ (FI), FENPROF (PT), FLESTU (LT), Lararförbundet (SE), Utdanningsforbundet (NO), UCU (UK)

<sup>2</sup> CADRE D'ACTION ET DE CAMPAGNE DU CSEE SUR LA CRISE ÉCONOMIQUE 2012 Analyse de la mini-enquête : [http://etuice.homestead.com/Crisis/Crisis\\_survey/Minisurvey\\_Crisis\\_-\\_ETUCE\\_ACTION\\_and\\_Campaign\\_framework\\_on\\_the\\_economic\\_crisis\\_fra\\_tra.pdf](http://etuice.homestead.com/Crisis/Crisis_survey/Minisurvey_Crisis_-_ETUCE_ACTION_and_Campaign_framework_on_the_economic_crisis_fra_tra.pdf)

Si nous saluons et soutenons effectivement la 5<sup>e</sup> priorité des [Conclusions de Riga 2015 concernant une nouvelle série de résultats à obtenir à moyen terme dans le secteur de l'EFPP pour la période 2015-2020](#), insistant tout particulièrement sur la formation initiale et continue des enseignants et formateurs de l'EFPP, nous estimons néanmoins que la nouvelle proposition avancée par la Commission devrait également tenir compte du fait que d'autres facteurs liés aux enseignants et formateurs ont un impact énorme sur **le développement de compétences de haute qualité et leurs bénéfices sur le plan sociétal et économique en Europe**. Plusieurs enquêtes du CSEE<sup>3</sup> ont démontré les effets destructeurs de la crise sur le bien-être individuel et professionnel des enseignants, notamment en ce qui concerne **les salaires, les conditions de travail, la formation initiale et le développement continu**. Outre la priorité qui, en vertu des Conclusions de Riga, doit être accordée à la formation professionnelle des enseignants et formateurs de l'EFPP, nous demandons que la nouvelle initiative de la Commission propose des solutions permettant de lever les obstacles portant atteinte à **l'enseignement de qualité, afin d'améliorer le travail des enseignants et des formateurs en Europe et favoriser un meilleur développement des compétences**.

### **Le rôle de l'éducation**

Globalement, nos organisations membres ont évalué positivement le [Rapport final Education et Formation 2020](#) et ont souligné le rôle important que jouent les syndicats d'enseignants dans le maintien d'une éducation de qualité en **situation difficile**, comme les périodes de crise économique et financière. Nous avons salué le fait que le suivi de la [Déclaration de Paris](#) (mars 2015) demeure une priorité majeure du prochain cycle de travail. Le secteur de l'éducation joue un rôle important dans la promotion de la citoyenneté active et des valeurs communes que sont la liberté, la tolérance et la non-discrimination - des facteurs essentiels également dans le cadre de la préparation des élèves à un marché du travail inclusif. Les intentions de la Déclaration de Paris sont en accord avec les huit compétences clés, notamment sur le plan social et de la citoyenneté.

A cet égard, nous nous déclarons insatisfaits de la note de la Commission relative à l'initiative pour des compétences nouvelles ; primo, parce que celle-ci semble ignorer **les résultats déjà atteints dans le cadre du programme Formation et Education 2020, notamment l'importance accordée à la Déclaration de Paris** ; secundo, parce qu'elle sera uniquement axée sur les compétences et non sur l'ensemble des divers aspects de l'éducation devant être pris en considération dans le cadre des **qualifications**, tels que les

---

CSEE - Analyse d'une mini-enquête sur l'impact de la crise économique sur la formation des enseignant(e)s dans l'Union européenne, 2012

[http://etuce.homestead.com/Crisis/Crisis\\_survey/FR\\_Results\\_of\\_ETUCE\\_Minisurvey\\_on\\_Crisis\\_affecting\\_teacher\\_education.pdf](http://etuce.homestead.com/Crisis/Crisis_survey/FR_Results_of_ETUCE_Minisurvey_on_Crisis_affecting_teacher_education.pdf)

Enquête du CSEE - L'impact prolongé de la crise sur les enseignant(e)s en Europe, 2013

[http://etuce.homestead.com/Politiques/6.e.FR\\_Survey\\_Analysis\\_CONTINUED\\_IMPACT\\_OF\\_THE\\_CRISIS\\_ON\\_TEACHERS\\_IN\\_EUROPE.pdf](http://etuce.homestead.com/Politiques/6.e.FR_Survey_Analysis_CONTINUED_IMPACT_OF_THE_CRISIS_ON_TEACHERS_IN_EUROPE.pdf)

<sup>3</sup>CSEE - Analyse d'une mini-enquête sur l'impact de la crise économique sur la formation des enseignant(e)s dans l'Union européenne, 2012

[http://etuce.homestead.com/Crisis/Crisis\\_survey/FR\\_Results\\_of\\_ETUCE\\_Minisurvey\\_on\\_Crisis\\_affecting\\_teacher\\_education.pdf](http://etuce.homestead.com/Crisis/Crisis_survey/FR_Results_of_ETUCE_Minisurvey_on_Crisis_affecting_teacher_education.pdf)

**connaissances, les aptitudes, les savoir-faire, les attitudes et les comportements** ; tertio, parce qu'elle envisage **l'ensemble du secteur de l'éducation** uniquement sous l'angle de l'enseignement et de la formation professionnels ; et enfin, parce qu'elle considère l'éducation comme un secteur devant apporter des réponses et être réformé en fonction des **besoins immédiats du marché du travail**.

Nous demandons à la Commission de réexaminer sa position ainsi que son **approche de l'« éducation »** dans son ensemble, à la lumière de l'« **enseignement et la formation professionnels** », un secteur fragmenté et historiquement plus proche du marché du travail. Il est essentiel d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels et de valoriser ce secteur, lequel constitue une base solide pour l'acquisition des connaissances, tandis que les compétences et autres aptitudes doivent être enseignées à tous les élèves dans le cadre de la formation EFP initiale et continue, devant être améliorée tout au long de la vie. Les Etats européens devraient développer davantage le secteur EFP au niveau 5 de l'EQF et au-delà (« **EFP de niveau supérieur/EFP de niveau tertiaire** ») et faire en sorte qu'il permettent d'accéder à l'enseignement supérieur et au marché du travail. Ce dernier élément devrait faire l'objet d'un objectif important de la nouvelle initiative de la Commission.

**L'enseignement général** devrait fournir l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes de base, lesquelles seront améliorées tout au long de la vie et au-delà du marché du travail. Il appartient aux gouvernements nationaux de définir les programmes scolaires nationaux en collaboration avec les syndicats de l'éducation, sachant que leur élaboration fait partie du travail des enseignants. C'est pourquoi nous ne soutenons pas l'idée de la Commission selon laquelle il conviendrait de créer des partenariats entre **le secteur de l'éducation et les entreprises**, au travers desquels les employeurs/entreprises auraient la responsabilité d'**élaborer les programmes scolaires**. Il importe, au contraire, d'envisager une meilleure description des qualifications basées sur les **résultats scolaires** (connaissances, compétences, aptitudes) et de renforcer la formation des enseignants afin qu'ils puissent enseigner en fonction de ces résultats d'apprentissage et préparer leurs élèves tant à la vie civique qu'au marché du travail. Nous demandons de respecter concrètement l'engagement des syndicats d'enseignants au sein des **structures de dialogue social nationales**, de même que **l'autonomie du secteur de l'éducation** vis-à-vis du secteur des entreprises, en constante évolution.

S'agissant de l'EFP, rappelons que le CSEE fait partie des organisations qui se sont engagées à soutenir l'[Alliance européenne pour l'apprentissage](#) et que, par conséquent, nous sommes favorables à l'amélioration de **l'apprentissage** en Europe et à la participation des enseignants et des formateurs de l'EFP aux formations en milieu professionnel. Les entreprises jouent un rôle très important dans l'offre de stages et dans la coopération avec les écoles EFP. Les systèmes d'éducation devraient veiller à renforcer la **coopération entre les établissements EFP et les entreprises**, dans la mesure où ces dernières possèdent les connaissances les plus récentes concernant les innovations sectorielles et les nouveaux équipements technologiques, que doivent apprendre les enseignants et les élèves de l'EFP. Parallèlement, les autorités ministérielles et les partenaires sociaux nationaux devraient endosser pleinement la responsabilité de définir les programmes scolaires et d'assurer la maintenance des établissements EFP.

S'agissant du **Cadre européen des certifications**, nous sommes opposés à l'idée de l'utiliser en tant qu'instrument politique. La participation des syndicats d'enseignants à la définition des Cadres nationaux des certifications doit encore être renforcée afin que l'EQF demeure un instrument volontaire permettant d'accroître la pertinence des comparaisons et la transparence au sein des systèmes d'éducation. L'éducation étant soumise au principe de subsidiarité de l'UE, nous tenons à souligner que l'évolution future de l'EQF ne devrait en aucun cas y déroger, notamment en visant la reconnaissance des degrés individuels.

La **mobilité internationale** joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration de Paris ; toutefois, la note de la Commission concernant l'Agenda pour des compétences nouvelles envisage la mobilité uniquement dans une perspective d'employabilité.

Nous sommes fermement convaincus que le nombre croissant de demandeurs d'asile et la récente **crise des réfugiés** en Europe doivent être pris en considération dans l'initiative de la Commission. Le texte devrait mentionner la nécessité d'apporter un **soutien éducatif durable et de qualité** aux migrants, qu'ils soient jeunes ou adultes, et promouvoir davantage la formation et le recrutement d'enseignants dans tous les secteurs de l'éducation.

La nouvelle initiative de la Commission devrait également envisager des solutions pour diminuer les taux élevés d'individus hors de la **sphère de l'emploi et de l'éducation (NEET)**, ainsi que le nombre important d'abandons scolaires précoces et d'élèves jeunes ou adultes défavorisés sur le plan économique et social, notamment les personnes exclues au motif de la race, du genre, de la nationalité, de l'âge, etc., et prévoir les moyens d'atteindre ces d'objectifs.

### **Investissement durable**

Une influence accrue des entreprises sur l'éducation risquerait de porter atteinte à l'autonomie des établissements scolaires et des enseignants et de mettre en danger l'investissement durable, prévisible et approprié du secteur. Par ailleurs, au cours de ces dernières années, nous avons pu observer plusieurs effets négatifs sur les écoles dans divers secteurs éducatifs, dont certaines ont été contraintes de fermer leurs portes suite à la mise en faillite des entreprises qui les détenaient ou qui en assuraient la gestion. L'intervention des entreprises au sein de l'éducation ne doit en aucun cas aboutir à la **privatisation et/ou à la commercialisation des services éducatifs**. En conséquence, nous demandons aux institutions européennes de continuer à défendre le financement public durable de l'éducation.

Depuis plusieurs années déjà, il est demandé de manière récurrente aux Etats membres de l'UE d'alléger leur dette publique en vue d'assainir leurs budgets et il apparaît, aujourd'hui, que l'ensemble du secteur de l'éducation en Europe vit sous la contrainte en raison des **coupes budgétaires sans précédents qui ont été réalisées dans le financement public**. Les Etats membres de l'UE favorisent de plus en plus la privatisation de leurs **services éducatifs**

potentiellement rentables, compromettant ainsi le libre accès à une éducation de qualité pour tous les citoyens<sup>4</sup>.

En conséquence, nous demandons à la Commission européenne d'encourager les gouvernements concernés par cette nouvelle initiative de prendre toutes les mesures qui leur permettront de disposer de fonds suffisants pour investir dans l'éducation et la formation des enseignants, afin de pouvoir offrir ainsi un **enseignement de haute qualité à chaque citoyen**. Les gouvernements et les autorités publiques, en coopération avec les partenaires sociaux, devraient adopter une approche holistique de l'investissement dans l'éducation et contrôler l'élaboration et l'impact du budget réservé au secteur, afin de garantir que les ressources profitent également aux personnes les plus marginalisées et défavorisées sur le plan social et économique, souvent issues de la migration. Le CSEE rappelle que **la capacité d'investissement actuelle de l'éducation publique est également déterminante pour la qualité des emplois**, les qualifications des travailleurs, le bien-être social et la participation démocratique à la société citoyenne, et que celle-ci aura une incidence significative potentielle sur la croissance économique en Europe et la diminution indispensable des inégalités sociales.

Quant à l'EFPP, il importe de rappeler qu'il s'agit d'un secteur fragmenté, englobant à la fois des intervenants publics et privés, dont les services peuvent être offerts aux jeunes dans le cadre de leur formation initiale, ainsi qu'aux adultes et aux travailleurs dans le cadre de l'EFPC. Lorsque la Commission propose « **un financement de l'EFPP basé sur la performance** » pour améliorer la qualité des services, nous estimons que la formation EFPP publique initiale y est également incluse. Par conséquent, nous ne sommes pas favorables à cette proposition. La Commission doit davantage promouvoir une éducation **publique de haute qualité** dans la mesure où celle-ci offre à tous les enfants et à tous les jeunes une opportunité d'apprendre, quel que soit le milieu social et économique dont ils sont issus. L'équité doit demeurer la clé de voûte de l'éducation de qualité. Cette double mission ne peut être abandonnée aux forces du marché et l'initiative de la Commission devrait davantage insister sur le rôle majeur des gouvernements lorsqu'il est question de **garantir une éducation publique de haute qualité pour tous** - fondement même d'une société inclusive, juste et démocratique.

Le **financement basé sur la performance des écoles publiques de formation EFPP initiale pourrait conduire à un financement inéquitable** des écoles et à des inégalités parmi les élèves et les établissements. Les stratégies de financement de l'EFPP ne doivent pas s'appuyer sur une approche biaisée, formatée ou pénalisante. Plusieurs exemples démontrent que le financement des écoles et des universités basé sur des indicateurs dont la fiabilité n'est pas toujours bien établie entraînent des effets négatifs, et non positifs, sur les résultats des élèves et de l'enseignement.

Les systèmes de financement basé sur la performance tiennent rarement compte des **environnements micro-économiques des écoles**, par exemple le taux de pauvreté, la présence d'industries locales, le niveau de qualification des parents, le nombre d'entre eux

---

<sup>4</sup> Voir la [Position du CSEE concernant le Plan d'investissement pour l'Europe - Décembre 2014](#)

ne possédant que peu ou pas de qualifications, leur taux de chômage, la distance à parcourir jusqu'à l'école, l'accès, etc., sont autant de facteurs ayant une incidence sur les élèves et donc sur les écoles EFP.

Compte tenu du fait que, dans bon nombre de pays, la formation EFP initiale concerne également les élèves en âge de scolarité obligatoire, il importe de se rappeler que **l'éducation est un droit humain** et que chacun mérite une éducation de haute qualité, ne pouvant en aucun cas être affectée par la concurrence entre les écoles pour l'obtention des financements.

- **FENPROF**, un **syndicat d'enseignants portugais** a signalé que toutes les écoles publiques du Portugal (primaires, secondaires et EFP) atteignant de meilleurs résultats (notes des élèves, résultats obtenus aux examens nationaux, diminution du taux d'abandon scolaire) ont le droit de bénéficier d'heures-crédits supplémentaires, d'apporter davantage de soutien aux élèves, de recruter plus d'enseignants ou de renforcer leur programme scolaire pour certaines matières. Cependant, cette mesure exclut les écoles ayant le plus besoin d'organiser des cours de remédiation pour leurs élèves et instaure un système favorisant ceux ayant déjà de bons résultats et issus de milieux plus favorisés. Il s'agit d'une mesure et d'une pratique entraînant une discrimination négative pour des milliers d'élèves qui ont, eux aussi, le droit d'accéder de manière égalitaire à une éducation publique de qualité.
- En **Finlande** le financement des écoles EFP basé sur la performance représente actuellement 3 %. **OAJ**, un syndicat d'enseignants finlandais représentant 120 000 enseignants, juge cette situation problématique dans la mesure où les prestataires de l'EFP ne souhaitent pas accueillir les élèves moins performants susceptibles de ne pas obtenir leur diplôme, afin d'éviter que leur financement soit revu à la baisse. En d'autres termes, les élèves moins performants rencontrent davantage de difficultés. Par ailleurs, les élèves souhaitant changer d'option ou d'école n'ont pas la possibilité de le faire, vu que le prestataire insiste pour les garder dans son établissement afin de pouvoir bénéficier du financement basé sur la performance. Il existe, en outre, un risque de voir un élève n'ayant pas acquis les compétences requises recevoir un diplôme uniquement pour permettre au prestataire de bénéficier du financement basé sur la performance. Le prestataire en arriverait dès lors à délivrer des « diplômes de qualité médiocre » au lieu d'offrir une éducation de qualité, au travers d'équipements de qualité.
- Un **syndicat d'enseignants britannique**, **UCU**, connaît également ce type de situation au sein du système EFP basé sur les compétences. Ce dernier a signalé que ce système portait atteinte à l'égalité des chances, étant donné que les prestataires se montrent réticents à l'idée d'inscrire des élèves en situation de handicap mental ou physique, sachant que leur formation entraînerait davantage de frais. Le financement basé sur la performance a un impact négatif sur les infrastructures et les équipements des prestataires, étant donné que, au Royaume-Uni, celui-ci ne couvre que l'enseignement/formation. On observe également une tendance à inscrire les élèves susceptibles de réussir facilement les programmes de formation, de manière à pouvoir augmenter le financement basé sur la performance. Inconvénient spécifique au système britannique de financement de l'EFP basé sur la performance, les subventions ne sont accordées qu'à l'issue de la réussite du

programme complet, ce qui pose problème lorsque les qualifications sont composées d'unités. Ainsi, un élève peut réussir la moitié des unités de la qualification, sans pour autant que le prestataire puisse prétendre à un financement. De plus, l'introduction du financement basé sur la performance a restreint le nombre de programmes scolaires développés par les prestataires qui, par crainte de voir leurs taux de réussite baisser, ont préféré ne pas en proposer de nouveaux.

- **AoB**, un **syndicat néerlandais**, nous a signalé que, aux Pays-Bas, 20 % des financements réguliers destinés aux prestataires de l'EFP se basent sur un indicateur (le taux d'abandon scolaire précoce) pour allouer des subventions supplémentaires en cas d'amélioration. Le gouvernement projette d'introduire deux nouveaux indicateurs : à partir de 2016, les prestataires de l'EFP seront récompensés s'ils obtiennent des résultats supérieurs à ceux des années précédentes et, à partir de 2017, il sera tenu compte de la qualité de l'apprentissage en milieu professionnel. AoB se déclare opposé à ces deux nouveaux indicateurs, dans la mesure où ni les élèves ni les enseignants ne seront consultés pour définir les moyens et les modalités de financement forfaitaire permettant d'atteindre ces objectifs. Ils devraient avoir la possibilité d'orienter les politiques de l'école, sans quoi ces objectifs ne pourront être atteints. Les indicateurs impliquent qu'une part plus importante encore du financement de l'EFP demeurera incertaine. Cette situation entraînera davantage de contrats temporaires pour les enseignants, moins de continuité au sein des équipes d'effectifs et, donc, une détérioration de la qualité de l'enseignement. A ce titre, les objectifs ne pourront être atteints. De même, un indicateur permettant d'analyser les améliorations annuelles entraînera une énorme charge administrative, puisque nombreuses seront les nouvelles données concernant les élèves qui devront être consignées et évaluées. Aucun financement n'est prévu pour ces nouvelles tâches administratives dans les écoles. Un indicateur dédié au financement basé sur l'apprentissage en milieu professionnel reste fortement tributaire de la situation économique. Les fluctuations conjoncturelles et les différences régionales auront plus d'influence sur les résultats que sur la politique de l'école. Aussi, le syndicat AoB se pose-t-il également de sérieuses questions quant à l'objectivité de cet indicateur.
- Les **syndicats danois** représentant les enseignants de l'EFP, **Uddannelsesforbundet** et **Danish Teacher Trade Union (DLI)**, regroupant 175 000 éducateurs, ont signalé que les programmes d'enseignement et de formation professionnels (I-VET) au Danemark sont divisés entre formation pratique en entreprise et formation en milieu scolaire. Le volet scolaire des programmes d'enseignement et de formation professionnels est financé par l'Etat sur la base d'un système de subvention par élève, où prévaut notamment le taux de réussite. Les syndicats estiment que les écoles EFP devraient se voir accorder des budgets identiques - que les élèves achèvent leur cycle d'étude ou trouvent un emploi immédiatement après avoir été diplômés. Par exemple, dans le secteur de la construction, le nombre d'emplois offerts dépend directement des conditions du marché (souvent variables). Aussi, le financement des écoles EFP basé sur le taux d'embauche des diplômés s'avère-t-il problématique. De tels incitants entraînent également le risque de voir des institutions éducatives rechercher principalement les élèves les plus performants,

enregistrant de bons résultats et auxquels s'offrent les meilleures perspectives d'emploi.

Au lieu d'envisager des incitants basés sur la performance en tant que telle, il conviendrait d'augmenter le financement en fonction d'un indicateur social applicable aux écoles/régions enregistrant un nombre important d'élèves défavorisés rencontrant des difficultés dans le domaine de l'éducation, notamment les migrants et les réfugiés.

Globalement, à la place d'un système de financement basé sur la performance, les syndicats d'enseignants proposent un **système de financement basé sur les besoins des écoles EFP** accueillant des élèves moins favorisés sur le plan social et économique, ainsi que des migrants et des réfugiés, et devant investir davantage dans les heures supplémentaires des enseignants chargés de l'apprentissage individualisé, les TIC, les psychologues, l'encadrement, les conseillers professionnels et le personnel de soutien à l'éducation supplémentaire.

### **Syndicats d'enseignants et dialogue social**

Selon nous, l'initiative de la Commission devrait insister davantage sur l'importance du **dialogue social**. Si un dialogue social efficace demeure une condition essentielle à l'instauration de réformes durables dans le domaine de l'éducation, plusieurs syndicats d'enseignants ont malheureusement signalé que, généralement, ils n'avaient pas été consultés sur les réformes clés en matière d'éducation dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs Education et Formation 2020. Nous demandons de proposer aux gouvernements de renforcer le dialogue social avec les syndicats représentant les professionnels du secteur de l'éducation, concernant les moyens d'améliorer les compétences, mais aussi l'enseignement et la formation en général.